

Pourquoi le général Lecointre est-il accusé par les amis du général Kagamé d'avoir « défendu les auteurs du génocide » du Rwanda ?

<http://bernardlugan.blogspot.fr>

mardi 25 juillet 2017



A peine nommé Chef d'Etat-Major des Armées, voilà le général Lecointre devenu la nouvelle cible des amis du régime de Kigali.

En 1994, le capitaine Lecointre, participa à l'opération humanitaire Turquoise, ce qui lui vaut d'être aujourd'hui accusé par l'*Humanité* - journal en cessation de paiement depuis 2000 et qui reçoit annuellement en moyenne 600 000 euros de subventions de l'Etat français (Source Contribuables associés)-, de complicité de génocide.

Cette accusation aussi violente qu'insensée a été portée dans un article au titre dénué de toute ambiguïté : « Le nouveau chef d'état-major défendait les auteurs du génocide rwandais ». Parmi d'autres journaux, le *Nouvel Observateur* a ensuite imprudemment repris cet article-tract.

Imprudence en effet, parce que, avant d'en venir aux véritables raisons de cette attaque contre le général Lecointre, donc contre nos Armées, il importe de donner aux lecteurs de ce blog trois informations qui leur ont été soigneusement cachées par la presse. En premier lieu par le *Figaro* qui, au début du mois de juin 2017, fut particulièrement en pointe dans l'affaire des accusations portées par M. de Saint-Exupéry contre la France et son armée :

1) M. de Saint-Exupéry aurait alors été avisé de modérer ses propos puisque la Cour d'Appel de Paris, dans un arrêt du 18 décembre 2014, avait retenu le caractère diffamatoire de ses précédentes accusations portées contre les officiers français de l'opération Turquoise, excluant sa « bonne foi ». Or, à aucun moment, les journalistes qui, au mois de juin 2017 lui ouvrirent complaisamment leurs antennes ou leurs colonnes ne firent allusion à cette condamnation...

2) Contestant cet arrêt, M. de Saint-Exupéry s'était pourvu en Cassation. Or, dans un arrêt en date du 11 juillet 2017, la Cour de Cassation vient de rejeter son recours, estimant que la

Cour d'Appel avait régulièrement jugé et qu'il y avait bien eu diffamation, condamnant de surcroît son auteur à une amende. La condamnation est donc définitive. Là encore, le silence des médias fut assourdissant...

3) Pour mémoire, dans l'affaire du général Quesnot, chef d'état-major particulier du président Mitterrand, la Cour de Cassation dans un arrêt du 14 janvier 2014 avait déjà fait litière des accusations portées contre l'armée française.

Alors pourquoi de telles campagnes de presse ? Les journalistes sont-ils à ce point ignorants ou arrogants qu'ils ne tiennent aucun compte des jugements rendus, reprenant inlassablement le « marronnier » de la prétendue « complicité française » dans le drame rwandais et cela dans l'ignorance bétonnée du dossier ? Pourquoi aujourd'hui cette attaque contre le général Lecointre ?

La réponse est claire. En mettant la pression sur Paris à travers des articles écrits par quelques spadassins de plume qui sont ses obligés ou ses dhimmis, le régime Kagamé se livre en réalité à un chantage: l'abandon de l'instruction des juges Herbaut et Poux dans l'enquête sur l'attentat du 6 avril 1994 qui coûta la vie au président Habyarimana contre la fin de la campagne médiatique anti-française.

Pour Kigali, il y a en effet péril en la demeure car l'étau se referme sur les auteurs de cet attentat qui déclencha le génocide du Rwanda. Voilà pourquoi une pression est exercée sur l'Etat français afin d'éviter la défaite judiciaire qui pourrait s'annoncer avec les conséquences cataclysmiques qui en découleraient car, comme l'a dit Madame Carla Del Ponte, Procureur du TPIR (Tribunal pénal international pour le Rwanda) : « S'il était avéré que c'est le FPR qui a abattu l'avion du président Habyarimana, c'est toute l'histoire du génocide du Rwanda qu'il faudrait réécrire ».

Or, les éléments allant dans ce sens semblent s'accumuler comme je le montre dans le communiqué en date du 29 juin 2017 publié sur mon blog. D'autant plus qu'un rapport confidentiel de l'ONU dont [l'Afrique Réelle](#) publiera les principaux éléments dans le numéro que les abonnés recevront le 1er août prochain ([pour vous abonner, cliquez ici](#)), nous apprend que les Casques bleus de la mission de paix au Congo (Monusco) ont mis la main sur un missile sol-air de la même série et fabriqué à la même date (avril 1987), que ceux qui ont abattu l'avion présidentiel rwandais le 6 avril 1994, missile récupéré sur une milice du Kivu armée par Kigali...

Ce nouvel élément dans la question de savoir qui, le 6 avril 1994, a assassiné le président Habyarimana, déclenchant ainsi le génocide de 1994, vient donc encore alimenter le volumineux dossier des juges français en charge de l'enquête sur ce crime qui coûta la vie à deux présidents en exercice, celui du Rwanda et celui du Burundi, qui avaient pris place dans le même avion.

Comme, par les énormes pressions qu'ils exercèrent sur le Conseil de sécurité de l'ONU, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, alliés du régime de Kigali, réussirent à interdire au TPIR d'enquêter sur cet attentat, seule l'enquête française pourrait donc permettre de connaître un jour la vérité.

Voilà pourquoi, pour Kigali, il est vital que cette enquête soit annulée ou suspendue. Et c'est encore pourquoi le général Lecointre est attaqué, le régime rwandais voulant à travers ce tir de semonce de très gros calibre, indiquer au gouvernement français qu'il ne relâchera jamais sa pression et qu'il ne reculera devant aucune attaque puisqu'il en va de sa survie...

Désormais, une seule question doit être posée : la France se laissera-t-elle une fois de plus intimider par le général Kagamé comme ce fut tant de fois le cas sous les présidences Sarkozy et Hollande ?

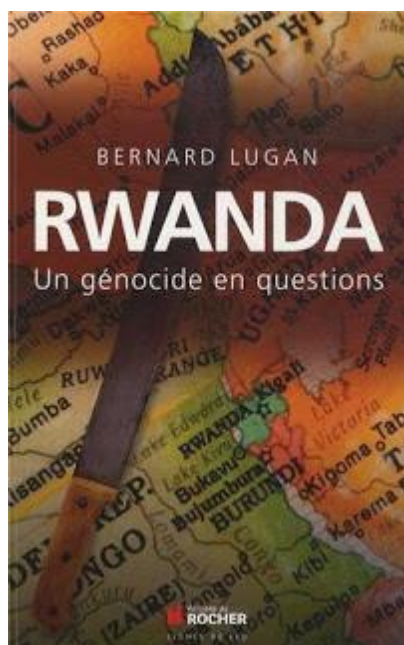
Dans une enquête très documentée parue dans le « UN », n°140 du 1^{er} février 2017 sous le titre « Récit d'une manipulation », Pierre Péan explique en effet comment, à partir de l'arrivée au pouvoir de Nicolas Sarkozy et jusqu'au départ du juge Trévidic, un groupe comprenant diplomates, magistrats, politiques et hommes de l'ombre, groupe relayé par les réseaux pro-Kagamé français se serait ingénié à saboter l'enquête française sur l'attentat du 6 avril 1994. Cet article hautement explosif ne fut relayé par aucun média français bien qu'il détaille de nombreux et très graves faits d'entrave à la justice.

La nouvelle administration française décidera-t-elle de mettre enfin un terme à ces obscures pratiques pour dire clairement au général Kagamé que le temps des compromissions et des marchandages avec son régime est terminé ?

Le président de la République française qui s'est récemment plu à rappeler qu'il est le Chef des Armées, peut-il tolérer qu'un régime rwandais aux abois traîne ainsi son CEMA, donc les Armées françaises, dans la boue ?

Pour en savoir plus, voir le livre de Bernard Lugan :

Rwanda : un génocide en questions



Editions du Rocher, 2014, 286 pages, cahier de cartes en couleur